

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

2^e SESSION, 41^e LÉGISLATURE, ONTARIO
66 ELIZABETH II, 2017

Projet de loi 159

Loi proclamant le Jour de Simcoe

M. T. Barrett

Projet de loi de député

1^{re} lecture 27 septembre 2017

2^e lecture

3^e lecture

Sanction royale



Loi proclamant le Jour de Simcoe

Préambule

John Graves Simcoe est le premier lieutenant-gouverneur de la province qu'on appelle aujourd'hui l'Ontario. Il a également été membre du Parlement britannique, administrateur colonial, officier de l'armée et commandant des Queen's Rangers durant la guerre d'Indépendance américaine.

Le 12 septembre 1791, Simcoe est nommé lieutenant-gouverneur de la nouvelle province du Haut-Canada. Une fois en poste, il se donne comme objectif de faire du Haut-Canada une collectivité modèle fondée sur des principes aristocratiques et conservateurs et de démontrer la supériorité de ces notions par rapport au républicanisme américain. Simcoe préside par ailleurs le premier Parlement élu du Haut-Canada.

Parmi ses nombreuses réalisations, Simcoe instaure la common law anglaise et les procès devant jury, standardise les poids et mesures, ouvre la rue Yonge et crée le régime d'administration municipale de l'Ontario. Il abolit également l'importation d'esclaves au Haut-Canada.

Son épouse, lady Simcoe, contribue elle aussi de façon importante à l'histoire grâce à ses esquisses de la vie coloniale au Haut-Canada.

Bien que Simcoe ait jeté les bases de l'Ontario, il demeure méconnu de nombreux résidents. La cité de Toronto reconnaît l'homme en nommant le premier lundi d'août Jour de Simcoe.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Jour de Simcoe

1 Le premier lundi d'août de chaque année est proclamé Jour de Simcoe, sauf dans les municipalités qui ont adopté un règlement à l'effet contraire.

Entrée en vigueur

2 La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2017 sur le Jour de Simcoe*.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame le premier lundi d'août de chaque année Jour de Simcoe, sauf dans les municipalités qui ont adopté un règlement à l'effet contraire.